



Assemblée générale

Distr. générale
28 juillet 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 19 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement durable : mise en œuvre d'Action 21,
du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre
d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial
pour le développement durable et de la Conférence
des Nations Unies sur le développement durable**

Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 58/217 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a décidé qu'afin de tenir les engagements pris pour atteindre les buts et objectifs relatifs à l'eau, tels que formulés et convenus dans les instances internationales, ainsi que conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement et au Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg) et de mieux faire connaître le thème de l'eau auprès des États Membres et des parties prenantes, il était nécessaire de proclamer une Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015). La Décennie a commencé le 22 mars 2005, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, son objectif étant d'appeler davantage l'attention sur les questions relatives aux ressources en eau à tous les niveaux et sur l'exécution de programmes et de projets relatifs à l'eau, tout en visant à garantir la participation des femmes aux activités de développement concernant l'eau et la poursuite de la coopération à tous les niveaux. Dans la même résolution, l'Assemblée a invité le système des Nations Unies et ses partenaires à organiser les activités de la Décennie et à mener une action coordonnée afin de réaliser les objectifs de celle-ci.

* A/71/150.



Suite à une série d'activités et réalisations remarquables pour leur richesse et diversité et avec la Décennie tirant à sa fin, l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/215 du 19 décembre 2014, a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante et onzième session, de l'évaluation de la mise en œuvre des activités de la Décennie, en mettant l'accent sur les réussites, les enseignements et les recommandations pour l'avenir.

Le présent rapport décrit les activités qui ont été menées dans le cadre de la Décennie, les éléments et les organisations qui ont été essentiels à son succès et les principales conclusions qui doivent être prises en compte dans le cadre des futures activités liées aux Nations Unies et qui sont axées sur la promotion et la mise en œuvre des objectifs et cibles convenus au niveau international et associés à l'eau.

I. Introduction

1. L'expression « L'eau, c'est la vie » est couramment utilisée dans les discours consacrés à l'eau. C'est le fondement même de la réponse à la question de savoir pourquoi l'eau est importante pour les êtres humains, la société et l'environnement dans lequel ils vivent. L'eau en tant qu'enjeu politique central remonte au Plan d'Action de Mar del Plata, adopté en 1977¹, auquel a succédé la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, qui couvre la période de 1981 à 1990. En 1992, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, les dirigeants mondiaux ont consacré un chapitre entier à l'eau dans l'Action 21², qui est le principal document final de la Conférence, en y incluant l'identification des ressources en eau douce comme un élément essentiel de l'hydrosphère de la Terre et comme une composante indispensable de l'ensemble des écosystèmes terrestres. Le rôle de l'eau, notamment sa nature transversale, a recueilli le soutien croissant des groupes de plaidoyer et des sphères de l'élaboration des politiques, tandis que des décisions importantes visant à donner suite au chapitre 18 d'Action 21 ont également été prises dans le cadre de la Commission du développement durable.

2. En raison de l'accroissement démographique, de l'exode croissant des populations rurales vers les villes, des effets manifestes des changements climatiques et des modifications intervenues dans l'occupation des sols, entraînées par les bouleversements liés au développement économique, la nécessité de gérer durablement les ressources en eau est devenue critique. La sensibilisation du public et l'éveil politique vis-à-vis de l'importance que revêt l'eau dans les multiples aspects de la vie quotidienne (se rapportant, par exemple, à l'alimentation, l'énergie, la santé, l'habitat, les transports, les écosystèmes et les activités de loisirs) se sont progressivement imposés et ont suscité un sentiment d'urgence qui a abouti à l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement en 2000 et aux nouveaux engagements liés à l'adoption du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)³, en 2002. En 2003, tirant parti de la dynamique engagée lors de l'Année internationale de l'eau douce, les États Membres sont convenus de lancer une décennie qui aurait pour objectif de sensibiliser l'opinion mondiale aux problèmes de l'eau et à l'amélioration de la mise en œuvre des projets d'aménagement hydraulique et programmes connexes. Des efforts visant à attirer l'attention sur les ressources en eau et à combler les lacunes en la matière devaient être consentis afin que le thème de l'eau soit traité d'une manière qui contribue au développement durable. La Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) trouve là son origine, reconnaissant que l'eau ne représente pas

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, Mar del Plata, 14 au 25 mars 1977 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.II.A.12 et rectificatif), chap. I. Est disponible à l'adresse suivante : http://www.internationalwaterlaw.org/bibliography/UN/Mar_del_Plata_Report.pdf.

² Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3 au 14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II, chap. 18.

³ Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

seulement la vie, mais qu'elle est également indispensable aux nombreux piliers qui soutiennent la vie.

3. À la fin de 2015, la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » s'est achevée, après avoir fait l'objet d'une promotion active par un large éventail d'acteurs étatiques et non étatiques, y compris le système des Nations Unies, par le biais desquels l'eau a pris la place qui lui revenait au sein de l'ordre du jour politique. Ce qui suit est un examen des initiatives qui ont contribué au succès des efforts déployés en faveur de la Décennie.

II. Considérations générales

4. S'il est vrai que l'eau a toujours été une ressource essentielle, son importance pour la société et la planète a été sous-évaluée. Cette prise en compte remonte à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992. Comme mentionné ci-dessus, un chapitre entier d'Action 21 est consacré aux actions se rapportant aux ressources en eau, un concept dont le cheminement a fini, à la longue, par attirer l'attention des décideurs dans le monde entier.

5. Promotion des décisions relatives à l'eau douce qui ont été prises lors de la sixième session de la Commission du développement durable (voir E/1998/29). Huit ans après la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 2000, la Déclaration du Millénaire énonce le programme de développement du système des Nations Unies, à savoir les objectifs du Millénaire pour le développement⁴ qui se décomposent en cibles, l'une de celles-ci visant à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable. Deux ans plus tard, en 2002, au Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud), l'objectif consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base, a été ajouté aux objectifs du Plan de mise en œuvre de Johannesburg (par. 8). Dans le même temps, il a également été convenu – bien que cet objectif ne soit pas devenu partie intégrante des objectifs du Millénaire pour le développement – que les pays devraient développer une gestion intégrée des ressources en eau et des plans d'utilisation efficace des ressources en eau d'ici à 2005. D'une manière générale, ces objectifs convenus au niveau international étaient les mieux établis dans le domaine de l'eau, à cette époque.

6. Il ne fait aucun doute que le début du millénaire a été un tournant pour l'eau. Dans le cadre de l'attention accrue accordée aux ressources en eau, qui a été obtenue par le biais de l'adoption de ces instruments, et de la prise de conscience du volume de travail nécessaire pour faire de ces objectifs une réalité, l'Assemblée générale, dans sa résolution 55/196 du 20 décembre 2000, a proclamé l'année 2003 Année internationale de l'eau douce, pour mieux faire connaître l'importance de cette ressource et pour promouvoir l'action aux niveaux local, national, régional et international.

7. Alors que l'Année internationale de l'eau douce tirait à sa fin, l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/217 du 23 décembre 2003, a décidé qu'afin de

⁴ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

développer plus avant l'élan créé durant l'Année, une Décennie serait lancée, qui aurait pour objectif d'appeler davantage l'attention sur l'exécution de programmes et de projets relatifs à l'eau, tout en visant à garantir la participation des femmes aux activités de développement concernant l'eau, et la poursuite de la coopération à tous les niveaux, en vue de la réalisation des objectifs relatifs aux ressources en eau convenus sur le plan international. La Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) s'ouvrirait le 22 mars 2005, Journée mondiale de l'eau, et serait coordonnée par ONU-Eau.

8. Après 10 années complètes passées à promouvoir des activités et des actions relatives à l'eau, la Décennie (comme déjà indiqué) est arrivée à son terme à la fin de 2015. Conformément à la résolution 1980/67 du 25 juillet 1980 du Conseil économique et social, et comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/215, le Secrétaire général a été prié de lui rendre compte, à sa soixante et onzième session, en 2016, de l'application de la résolution en donnant notamment des précisions sur l'évaluation de la mise en œuvre des activités de la Décennie. L'évaluation qui suit, qui a été effectuée sur la base des modalités d'établissement de rapports conçues spécialement pour le thème de la Décennie, vise à éclairer et à faciliter le processus de suivi de la Décennie et à fournir des orientations en ce qui concerne l'examen de la proclamation d'une éventuelle décennie dans l'avenir.

III. Bref aperçu de l'examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)

9. Dans sa résolution 64/198 du 21 décembre 2009 sur l'examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa soixante-cinquième session sur l'application de ladite résolution. Dans la même résolution, l'Assemblée a invité son Président à organiser, pendant sa soixante-quatrième session un dialogue interactif de haut niveau, qui aurait lieu à New York le 22 mars 2010, Journée mondiale de l'eau, et qui serait consacré à la mise en œuvre de la Décennie et s'est félicitée que le Gouvernement tadjik ait généreusement offert d'accueillir une conférence internationale de haut niveau, en juin 2010, les deux manifestations étant axées sur la mise en œuvre de la Décennie.

10. Le présent rapport reflète, à bien des égards, la structure du rapport sur l'examen à mi-parcours⁵, qui décrit les activités et les actions menées par les organismes des Nations Unies, notamment au niveau régional dans le cadre de ses commissions économiques et sociales. Une brève section porte sur l'assistance des Nations Unies aux programmes de pays (sect. VI) et les stratégies de communication adoptées pour appuyer les activités de sensibilisation à la Décennie (sect. VII). Le rapport relève succinctement que l'ONU a travaillé en étroite collaboration avec de nombreux partenaires au cours des cinq premières années de la Décennie.

⁵ Voir le rapport du Secrétaire général sur l'examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », 2005-2015 (A/65/297).

11. Les principaux enseignements et recommandations découlant de l'examen à mi-parcours ont guidé les travaux de la Décennie pour les cinq années restantes, ce qui a abouti au présent examen approfondi de la mise en œuvre au cours de la période allant de 2005 à 2015. Les résultats de l'examen à mi-parcours portent sur trois grandes questions :

a) Mobilisation des ressources : il fallait mobiliser davantage de ressources pour mener à bien la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015). Cette stratégie devait être mise en place au moyen de la participation active de l'ensemble des parties prenantes, notamment les gouvernements, les organisations non gouvernementales et par le biais des fonds provenant de sources privées. Le rapport faisait valoir que les parties prenantes pourraient appuyer la Décennie en fournissant des contributions volontaires à ONU-Eau pour les cinq années restantes;

b) Engagement des parties prenantes : la nécessité de s'assurer de la participation soutenue de l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre de la Décennie a été réaffirmée dans les recommandations. Ceci devrait inclure, sans toutefois s'y limiter, l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans nationaux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, ainsi que l'établissement de liens entre les activités menées par les parties prenantes au cours de la Décennie;

c) Mise en corrélation des actions menées aux niveaux international et national : alors que la Décennie est bien connue de la communauté internationale de l'eau, cette sensibilisation a trouvé moins d'écho au niveau national; par voie de conséquence, davantage d'efforts devaient être consacrés à la réalisation de cet objectif. C'est parce que les conclusions de l'examen à mi-parcours ont donné à entendre qu'un engagement plus prononcé et une impulsion politique plus forte en faveur des objectifs relatifs à l'eau potable et à l'assainissement étaient indispensables, que la création de centres nationaux de liaison et de mécanismes destinés à faciliter la réalisation des résultats liés à la Décennie a été proposée.

IV. Évolution des processus intergouvernementaux pendant la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)

A. Amis de l'eau

12. Amis de l'eau est une association bénévole de pays partageant les mêmes valeurs qui se sont rassemblés en tant que plateforme de soutien à la mise en œuvre de l'examen approfondi à mi-parcours de la Décennie en 2010. Établi par la Mission permanente du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Amis de l'eau, qui comprend actuellement plus de 40 États Membres dont l'objectif commun est de promouvoir le programme de l'ONU relatif à l'eau, est coordonné par un Comité directeur, dont font partie la Finlande, la Hongrie, la Suisse, le Tadjikistan et la Thaïlande. Le groupe a joué un rôle clef dans la facilitation des préparatifs du Dialogue interactif de haut niveau de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale et de la Conférence internationale de haut niveau consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie. Ces deux processus se sont attachés à dresser un bilan des cinq premières années de la Décennie.

B. Dialogue interactif de haut niveau

13. Comme cela a été le cas à mi-parcours de la Décennie, le Président de l'Assemblée générale, comme l'y invitait l'Assemblée générale dans sa résolution 69/215, a organisé, au cours de sa soixante-neuvième session, un dialogue interactif de haut niveau d'une journée à New York (le 30 mars 2015) pour procéder à un examen d'ensemble des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015). Le dialogue interactif a mis en lumière les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience qui pouvaient contribuer à la réalisation du développement durable. Au cours du dialogue, il a été souligné que des progrès importants avaient été accomplis au cours de la deuxième moitié de la Décennie et que l'eau était désormais reconnue comme étant non seulement l'une des plus grandes priorités pour le développement durable, mais aussi comme un facteur important pour la réalisation des autres objectifs de développement durable (c'est-à-dire ceux qui ne relèvent pas de l'objectif 6, qui est de « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau »). Une coopération accrue, un renforcement des capacités et l'adoption de technologies adéquates étaient indispensables. La nature transversale de l'eau dans le contexte du développement durable a été soulignée ainsi que la nécessité d'inclure des indicateurs plus perfectionnés, plus quantifiables et plus précis dans le programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, des investissements supplémentaires étaient nécessaires, ainsi qu'une approche fondée sur les droits de l'homme dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, ce qui exige la gouvernance participative et le traitement des questions ayant trait au financement, à la pollution et à l'amélioration de la surveillance et de la collecte de données.

C. Conférence de haut niveau

14. Comme indiqué précédemment, l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/215, s'est félicitée de l'offre faite par le Gouvernement tadjik d'organiser une conférence internationale de haut niveau sur la mise en œuvre des activités de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015), comme elle l'avait fait à mi-parcours de la Décennie, pour contribuer à un examen d'ensemble de celle-ci. La Conférence internationale s'est tenue du 9 au 11 juin 2015 à Douchanbé et comprenait deux groupes de mise en œuvre de haut niveau et six tables rondes de haut niveau, outre les réunions préalables à la conférence et les manifestations parallèles, qui comprenaient un Forum sur les femmes et l'eau. La Conférence a souligné l'importance de la Décennie dans la promotion des efforts visant à atteindre les objectifs internationaux relatifs à l'eau et appelé à l'amélioration de la coordination entre les parties prenantes à tous les niveaux dans la réalisation de ces objectifs à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁶. Les principaux résultats de la Conférence comportaient une suggestion selon laquelle la communauté mondiale devait œuvrer vers une économie plus verte, faire preuve de résilience face aux changements mondiaux, accroître le financement des projets d'aménagement hydraulique et programmes connexes, améliorer la gouvernance de l'eau, renforcer la coopération, en particulier

⁶ Résolution 70/1.

dans un contexte transfrontière, et prendre les mesures qui s'imposaient pour faire face aux nouveaux problèmes de l'eau.

V. Programmes et activités menés par le système des Nations Unies, y compris par le biais de programmes de pays

A. ONU-Eau (coordonnateur)

15. ONU-Eau a été le coordonnateur général des activités relatives à la Décennie, pendant la quasi-totalité de la période considérée, et a utilisé ses programmes, projets, membres et partenaires pour la mettre en œuvre. ONU-Eau est un mécanisme de coordination pour les organismes du système des Nations Unies et les parties prenantes externes. Créé par le Secrétaire général en 2003, ONU-Eau a été initialement composé d'administrateurs hors classe responsables de programmes dans les organismes des Nations Unies, qui ont ensuite élu un de leurs pairs pour exercer les fonctions de président. Alors que l'Assemblée générale fait appel de plus en plus à ONU-Eau pour la coordination et les conseils techniques axés sur les questions relatives aux ressources en eau, le rôle d'ONU-Eau a acquis une importance croissante. En 2011, le poste de président a été élevé à celui de directeur exécutif d'une entité des Nations Unies, ce qui, à son tour, a permis d'améliorer l'appui consenti par les États Membres au cours de la dernière partie de la Décennie. ONU-Eau a facilité une série d'activités et de mesures visant à la mise en œuvre de la Décennie, qui ont contribué à favoriser la réalisation des objectifs de la Décennie et à faire progresser plus avant la gestion durable des ressources en eau dans le monde entier. Une analyse plus approfondie de ces activités figure dans la section VII ci-après.

B. Programme d'ONU-Eau pour le développement des capacités dans le cadre de la Décennie (UNW-DPC) et Programme d'ONU-Eau pour le plaidoyer et la communication dans le cadre de la Décennie

16. Deux programmes d'ONU-Eau relatifs à la Décennie ont été établis peu après son lancement afin d'appuyer les activités connexes. Le Programme d'ONU-Eau pour le développement des capacités dans le cadre de la Décennie (UNW-DPC) a été établi afin de renforcer la cohérence et l'efficacité du volet du renforcement des capacités liées à la Décennie et soutenir les membres et partenaires d'ONU-Eau qui aident les gouvernements nationaux dans les efforts qu'ils déploient pour réaliser les objectifs et cibles relatifs à l'eau arrêtés au niveau international. Le rôle du Programme d'ONU-Eau pour le plaidoyer et la communication dans le cadre de la Décennie a été de maintenir et même d'accroître l'attention accordée aux thèmes de l'eau et de l'assainissement à tous les niveaux, depuis le niveau local jusqu'au niveau mondial, tout au long de la Décennie. De plus amples informations sur les Programmes d'ONU-Eau ainsi que sur les activités qu'ils mènent au nom de la Décennie figurent à la section VII.C ci-dessous.

C. Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau

17. Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, qui a été créé peu de temps avant le début de la Décennie, en 2003, et qui est organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), est chargé de la surveillance des ressources en eau au plan mondial. Rassemblant les membres et partenaires d'ONU-Eau ainsi que des experts provenant du monde entier, le Programme d'évaluation formule des recommandations périodiques, élabore des études de cas, renforce la capacité d'évaluation au niveau national et éclaire le processus de prise de décisions. Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau diffuse régulièrement une série de publications. Chaque numéro du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, une publication d'ONU-Eau diffusée annuellement depuis 2014, fournit un examen approfondi d'un sujet spécifique se rapportant aux ressources en eau, afin d'éclairer les décideurs sur les questions clés de la gestion durable des ressources en eau.

D. Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement

18. Compte tenu du fait que l'orientation générale de la Décennie a consisté à mettre en œuvre les objectifs internationaux relatifs à l'eau, le Programme commun de surveillance a été, au cours de celle-ci, le principal mécanisme de suivi des objectifs se rapportant à l'eau potable et à l'assainissement au titre des objectifs du Millénaire pour le développement; et le Programme continuera à exercer les mêmes fonctions en ce qui concerne l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, au titre des cibles 6.1 et 6.2 des objectifs de développement durable.

E. Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire général de l'ONU

19. Le Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement a été créé en 2004 par le Secrétaire général de l'époque, Kofi Annan, afin de donner des avis sur les questions relatives à l'eau et à l'assainissement, stimuler l'action au sein et en dehors de la communauté internationale de l'eau et mobiliser des fonds en faveur de l'eau et de l'assainissement. Le Comité est composé de personnalités et d'experts représentant des gouvernements nationaux, la société civile et le secteur privé, qui traitent des questions relatives à l'eau. Les travaux du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement ont contribué à étayer les efforts déployés au cours de la Décennie en vue de la réalisation des objectifs relatifs aux ressources en eau convenus à l'échelle internationale. En particulier, le Conseil consultatif a facilité et appuyé l'initiative « Assainissement durable : campagne quinquennale jusqu'en 2015 », présentée dans la résolution 65/153 du 20 décembre 2010, en tant que plateforme d'action, qui préconisait de redoubler d'efforts pour combler les lacunes en matière d'assainissement afin d'atteindre la cible des objectifs du Millénaire pour le développement relative à l'assainissement. Le Conseil consultatif a mis fin à ses

activités avec la remise d'un rapport final⁷ au Secrétaire général au cours de sa dernière séance, le 20 novembre 2015.

VI. Initiatives régionales

A. Commission économique pour l'Afrique

20. Au cours de la Décennie, l'Afrique a fait des progrès notables sur la voie de la réalisation des objectifs qui avaient été fixés pour la période 2005-2015. L'eau figure plus que jamais au premier plan de l'ordre du jour politique du continent, devenant une question clef, dont même les chefs d'État doivent tenir compte. Le Conseil des ministres africains sur l'eau (CMAE) a été fondé en 2002 et repose sur la Vision africaine de l'eau pour 2025 (2000), dont l'objectif est de promouvoir la coopération, la sécurité, le développement social et économique et l'élimination de la pauvreté, ainsi que de contribuer à mobiliser les volontés politiques en vue de parvenir à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau. En 2008, les gouvernements nationaux ont adopté la Déclaration de Thekwini, qui met l'accent sur l'assainissement et l'hygiène. Elle a été suivie dans la même année par l'adoption de la Déclaration de Charm el-Cheikh, un accord des chefs d'État africains, par lequel ceux-ci se sont engagés en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement et de la sécurité de l'approvisionnement en eau. Les interventions ultérieures et la poursuite de la mise en œuvre des objectifs relatifs à la Décennie ont été dynamisées par le Conseil des ministres africains sur l'eau, grâce à des initiatives comme la Conférence africaine sur l'assainissement et l'hygiène (AfricaSan), la Semaine africaine de l'eau et le Fonds africain pour l'eau (en collaboration avec la Banque africaine de développement).

B. Commission économique pour l'Europe (CEE)

21. La région de la CEE met l'accent sur la mise en œuvre de la Décennie, principalement à travers le prisme de la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, qui est à la fois un mécanisme officiel par le biais duquel les politiques sont mises en place au niveau régional et un instrument essentiel pour leur mise en œuvre sur le terrain par les Parties à la Convention. L'application de la Convention a réussi à promouvoir bien plus qu'une simple coopération transfrontière autour d'un bassin hydrographique. Elle a permis de renforcer la coopération entre pays dans le cadre de l'exécution des projets et de l'échange des connaissances et de données d'expérience. Elle a également favorisé l'élaboration des politiques au niveau des pays par le biais de la concertation nationale, ce qui a permis d'améliorer la gestion des ressources en eau dans la région et d'atteindre les objectifs de la Décennie. En accordant une place centrale aux activités d'adaptation aux changements climatiques et aux travaux se rapportant aux liens entre eau, alimentation, sources d'énergie et écosystèmes, la Convention a promu les objectifs et les principes de la Décennie.

⁷ Disponible à l'adresse suivante : <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/water/unsgab/finalreport>

C. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

22. Depuis l'inauguration de la Décennie, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a accompli d'importants progrès dans la réalisation des objectifs et cibles convenus au niveau international et se rapportant à l'eau et à l'assainissement. S'il est vrai que des progrès plus marqués ont été accomplis dans le domaine de l'alimentation en eau potable par rapport à celui de l'assainissement, la CEPALC s'est attachée à combler les lacunes constatées au niveau des cadres institutionnels, afin de garantir les principes d'efficacité économique, d'équité sociale et de viabilité environnementale, qui sont les piliers du développement durable, et de promouvoir la sécurité de l'approvisionnement en eau, la coopération et la gestion intégrée des ressources en eau. Mû par les Forums mondiaux de l'eau qui se sont tenus au cours de la deuxième moitié de la Décennie, le Forum de l'eau des Amériques s'est engagé sur une voie qui se propose de rassembler les diverses parties prenantes et divers acteurs des sous-régions du continent dans le but de forger une vision commune pour une gestion durable des ressources en eau⁸.

D. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

23. L'Asie est l'une des régions les plus diverses du monde, que ce soit du point de vue démographique ou géographique. À l'heure actuelle, ce continent se heurte à des défis redoutables, dans le domaine des ressources en eau, qui s'accompagnent néanmoins de nouvelles perspectives prometteuses. Certains des gains les plus significatifs en termes de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau ont été observés en raison des progrès enregistrés sur le continent, la Chine et l'Inde ayant accompli des progrès notables sur la voie des objectifs fixés en matière d'eau et d'assainissement. Bien que beaucoup reste à faire, l'Asie a réalisé d'importants progrès quant à l'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement en eau, renforçant la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau et promouvant la coopération aux niveaux national et régional par le biais de mécanismes tels que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Forum de l'eau Asie-Pacifique. La Décennie a porté principalement sur les catastrophes liées à l'eau, l'Asie ayant connu des dommages sans précédent causés par ce type de catastrophes au cours de cette période. Cette situation a permis de relancer les travaux menés dans la région sur la mise en œuvre du cadre d'Action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes⁹, ainsi que les activités du Groupe d'experts de haut niveau sur l'eau et les catastrophes.

E. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

24. L'Asie occidentale est la région du monde la plus exposée au stress hydrique, 8 des 22 pays qui la composent se situant en-deçà du « seuil de pauvreté en eau » de

⁸ Recueil des Traités des Nations Unies, vol. 1936, n° 33207.

⁹ A/CONF.206/6, et Corr.1, chap. I, résolution 2.

1 000 mètres cubes par personne et par an. La région a été mise à mal, au cours de la Décennie, par l'accroissement démographique, l'urbanisation et les changements climatiques, ainsi que par les conflits, ce qui a eu un impact négatif sur les ressources en eau de bon nombre de zones qui la constituent. Les progrès enregistrés dans le domaine de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en termes d'accès à un approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement de base sont modestes; et la région est restée en-deçà de la moyenne mondiale depuis le début de la Décennie. Les efforts déployés ne font pas défaut, toutefois, et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) travaille main dans la main avec le Conseil arabe de l'eau afin de réaliser les objectifs énoncés dans la Stratégie arabe pour la sécurité hydrique visant à relever les défis et à répondre aux besoins liés au développement durable pour 2010-2030.

VII. Réalisation des objectifs de la Décennie

A. Objectif général : la réalisation des objectifs relatifs à l'eau

25. Conformément à la résolution 58/217 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a lancé la Décennie, les principaux objectifs de la Décennie ont consisté essentiellement à faciliter la réalisation des objectifs relatifs aux ressources en eau convenus sur le plan international qui avaient été énoncés dans l'Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, ainsi que, le cas échéant, les objectifs définis par la Commission du développement durable à ses douzième et treizième sessions.

26. Les cibles associées aux objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'eau potable et l'assainissement, représentaient les objectifs les plus concrets. La cible 7.C des objectifs du Millénaire pour le développement se proposait de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base. Les efforts concernant l'eau potable ont été couronnés de succès. La cible a été atteinte avec cinq ans d'avance, en 2010, 2,6 milliards de personnes ayant obtenu un accès à une eau potable depuis 1990, et 91 % de la population mondiale utilisant actuellement une source d'eau potable améliorée¹⁰. Bien qu'il s'agisse d'une réalisation remarquable, 663 millions de personnes continuaient de vivre sans avoir accès à une source d'eau améliorée en 2015, qui a marqué la fin de la période des objectifs du Millénaire pour le développement¹¹.

27. Les efforts déployés dans le domaine de l'assainissement n'ont pas été aussi fructueux, dans la mesure où les États Membres n'ont pas été en mesure d'atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié le pourcentage de la population n'ayant pas un accès de façon durable à des services d'assainissement de base. Si l'accès est passé de 54 % à 77 % entre 1990 et 2015, 2,1 milliards de personnes ayant accès à un service d'assainissement amélioré en 2015, année qui a marqué la fin de la période des objectifs du Millénaire pour le

¹⁰ OMS/UNICEF, Progrès en matière d'assainissement et d'eau potable : mise à jour et évaluation des OMD, rapport 2015 (Genève, 2015).

¹¹ Ibid.

développement, 2,4 milliards de personnes utilisaient encore des services d'assainissement non améliorés, et près d'un milliard de personnes déféquaient encore à l'air libre¹². D'importants écarts subsistent à la fois en termes d'accès durable à l'eau potable et d'accès aux services d'assainissement de base, raison pour laquelle les cibles 6.1 et 6.2 des objectifs de développement durable visent à assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, et à assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats.

28. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg s'est engagé à « élaborer des plans intégrés de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources en eau d'ici à 2005, et fournir un appui aux pays en développement en la matière, en prenant des mesures à tous les niveaux ». L'objectif consistant à établir ces plans dans les trois ans suivant la tenue du Sommet mondial de Johannesburg s'est révélé trop ambitieux; néanmoins, grâce à des efforts concertés, notamment du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Partenariat mondial pour l'eau, des progrès notables ont été accomplis au cours de la Décennie, en vue de la réalisation de cet objectif. Selon le rapport de situation de 2012 sur l'application des approches intégrées de la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau, « 80 % des pays ont adopté des réformes en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau par l'application d'approches intégrées, comme indiqué dans l'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg »¹³.

29. L'un des autres objectifs formulés lors des douzième et treizième sessions de la Commission du développement durable consistait à « passer d'une approche fondée sur les besoins à une approche privilégiant les droits de l'homme », lorsqu'il s'agit d'améliorer l'accès à l'eau potable dans les zones urbaines et rurales. S'il est vrai qu'un cadre permettant de suivre et d'évaluer les progrès accomplis lors de cette transition vers une approche privilégiant les droits de l'homme en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement n'a pas été établi, des progrès importants ont été réalisés lorsque, en 2010, l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/292 du 28 juillet 2010, a reconnu le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement.

B. Appeler davantage l'attention sur les questions liées à l'eau

30. Dans la seconde moitié de la Décennie, les campagnes de sensibilisation menées auprès du grand public sont devenues l'une des grandes réussites d'ONU-Eau, le système des Nations Unies ayant touché un public bien plus large qu'auparavant. Il s'agit notamment de : a) la Décennie elle-même, b) la Journée mondiale de l'eau¹⁴, une manifestation tenue le 22 mars de chaque année, qui suscite l'enthousiasme de la communauté internationale de l'eau et au-delà, grâce à la présentation d'un thème spécifique lié à l'eau, c) la campagne « L'assainissement durable : campagne quinquennale jusqu'en 2015 » qui visait à faire de l'assainissement une priorité du développement mondial, d) la Journée mondiale des

¹² Ibid.

¹³ Programme des Nations Unies pour l'environnement, Rapport de situation sur l'application des approches intégrées de la gestion des ressources en eau (Nairobi, 2012).

¹⁴ Voir résolution 47/193 du 22 décembre 1992, intitulée « Célébration de la Journée mondiale de l'eau ».

toilettes¹⁵, célébrée chaque 19 novembre depuis 2013, qui vise à sensibiliser le public aux questions d'assainissement dans le monde entier.

31. Les documents d'information d'ONU-Eau ont été diffusés dans le monde entier tout au long de la période considérée et ont offert des connaissances sur une multitude de sujets liés à l'eau venant à l'appui de la Décennie. Ces documents vont de l'avis technique d'ONU-Eau sur l'intégration d'un objectif consacré à l'eau dans le Programme de développement pour l'après-2015, qui s'est révélé crucial pour la prise en compte d'un objectif spécifiquement orienté sur l'eau dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (objectif 6), au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau qui vise à fournir aux décideurs des informations fondées sur des données factuelles destinées à faciliter la mise en œuvre de la gestion durable des ressources en eau (et recoupant différents domaines thématiques). Ces documents s'appuient sur des analyses et des notes d'orientation d'ONU-Eau. En ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement, les rapports d'activité annuels du Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement et ceux de l'Évaluation annuelle de l'état de l'assainissement et de l'eau potable dans le monde, fournissent l'un et l'autre les données et les analyses nécessaires à la surveillance des objectifs internationaux liés à ces domaines.

C. Mise en œuvre des programmes et des projets¹⁶

1. Programme d'ONU-Eau pour le développement des capacités dans le cadre de la Décennie (UNW-DPC)

32. Établi par l'Université des Nations Unies de Bonn, le Programme d'ONU-Eau pour le développement des capacités a facilité la dimension du renforcement des capacités de la Décennie. Faisant fond sur les efforts déployés par plus de 30 membres et partenaires d'ONU-Eau, le Programme a mené plus de 100 activités de développement des capacités, dont certaines remontent à 2007. En plus d'entreprendre des projets de renforcement des capacités, le Programme d'ONU-Eau pour le développement des capacités dans le cadre de la Décennie a géré le Système d'information sur les activités de l'ONU-Eau (UNW-AIS) comme plateforme pour l'échange d'informations sur les projets liés à l'eau et les activités d'apprentissage entre membres et partenaires d'ONU-Eau.

2. Programme d'ONU-Eau pour le plaidoyer et la communication dans le cadre de la Décennie

33. Chargé d'appuyer la mise en œuvre de la Décennie par le biais d'activités de plaidoyer et de communication, le Programme d'ONU-Eau pour le plaidoyer et la communication, géré par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et établi à Saragosse (Espagne), a mené une série d'activités axées sur la sensibilisation à la Décennie et aux ressources en eau en général. La stratégie du Programme repose sur une variété de moyens, notamment la conférence internationale annuelle de Saragosse, qui permet

¹⁵ Voir résolution 67/291, en date du 14 juillet 2013, intitulée "Assainissement pour tous".

¹⁶ Voir le site Web de la Décennie internationale d'action sur le thème "L'eau, source de vie" (2005-2015), pour de plus amples informations tirées des rapports et documents relatifs aux Programmes (< waterforlifedecade/).

à ONU-Eau et à ses membres et partenaires d'entreprendre les préparatifs de la Journée mondiale de l'eau de l'année à venir. Le Programme a également coordonné le processus se rapportant au prix ONU-Eau « L'Eau, source de vie »¹⁷ sur les meilleures pratiques, qui est directement lié à la Décennie, par le biais duquel les meilleures pratiques contribuant à honorer les engagements internationaux pris au sujet de l'eau et des questions connexes sont mises en évidence. Le Programme a débouché sur deux autres activités importantes : la gestion du site Web de la Décennie¹⁷, grâce auquel les progrès accomplis au cours de cette période pouvaient être mesurés, et la gestion du Centre de documentation sur l'eau et l'assainissement¹⁸, qui est la source d'une compilation des documents relatifs à l'eau provenant du système des Nations Unies.

3. Autres projets d'ONU-Eau ayant été présentés

34. D'autres projets d'ONU-Eau qui ont appuyé la Décennie sont les suivants : a) le Système fédéré de suivi de l'eau et portail des indicateurs clefs de l'eau, b) le projet relatif aux énoncés de pays d'ONU-Eau, c) le projet relatif à l'utilisation sans risque des eaux usées dans l'agriculture et d) le projet de renforcement des capacités en appui aux politiques nationales de gestion de la sécheresse.

D. Participation des femmes aux activités de développement concernant l'eau

35. Dans sa résolution 58/217, qui énonce les objectifs de la Décennie, l'Assemblée générale a clairement indiqué que ces objectifs devraient « appeler davantage l'attention sur les questions relatives aux ressources en eau, à tous les niveaux, et sur l'exécution de programmes et de projets relatifs à l'eau, tout en visant à garantir la participation des femmes aux activités de développement concernant l'eau ». De tout temps, la participation des femmes à ce type d'initiatives au sein de la communauté internationale de l'eau a été difficile, malgré les avantages qui en découlent au niveau de la société, des moyens de subsistance, et des ressources en eau elles-mêmes. L'un des objectifs de la Décennie était de combler ce fossé en facilitant l'intégration des femmes à ses activités.

36. La première moitié de la Décennie a été marquée par un effort visant à inclure les femmes dans les activités de développement concernant l'eau grâce à la création par ONU-Eau de l'Équipe spéciale interorganisations sur le rôle des femmes dans la gestion de l'eau qui, jusqu'en 2010, a favorisé la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre des objectifs convenus au niveau international et se rapportant à l'eau et à l'assainissement. L'Équipe spéciale a été très active du point de vue de la production de notes d'orientation et de la mise sur pied d'ateliers, de manifestations parallèles, de sessions de formation et de tables rondes sur le sujet. Bien que l'Équipe ait été dissoute en 2010, de nombreux membres et partenaires d'ONU-Eau poursuivent les travaux de l'Équipe spéciale en les incorporant à leurs propres activités. Par exemple, le Groupe de la Banque mondiale, le PNUD, le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'UNICEF, l'Alliance Genre et Eau, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Fonds International de

¹⁷ Voir <http://www.un.org/waterforlifedecade/>.

¹⁸ Voir http://www.zaragoza.es/ciudad/medioambiente/Onu/en/ultimasPer_Onu.

développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et Women for Water Partnership ont produit des supports préconisant la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités se rapportant aux ressources en eau et à l'assainissement.

E. Poursuite de la coopération relative aux ressources en eau

37. Dans sa résolution 65/154 du 20 décembre 2010, l'Assemblée générale a proclamé 2013 Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, en vue d'accroître et d'améliorer la coopération dans le domaine de l'eau au plan mondial et pour faire face aux pressions accrues sur les ressources en eau, les sociétés et la nature. Étant donné que l'un des domaines d'intervention de la Décennie consistait à renforcer la coopération au niveau des ressources en eau, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/217, l'année internationale en question a fait porter ses efforts sur l'accroissement de la coopération relative aux ressources en eau entre les États Membres au cours de la deuxième moitié de la Décennie. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'Année (A/69/326), « la campagne a contribué à accroître nos connaissances en matière de coopération et à renforcer la volonté politique ainsi que les cadres juridiques en vigueur, les mécanismes de responsabilisation et les structures institutionnelles pouvant constituer une base solide de coopération dans le domaine de l'eau ». L'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau a été un succès, car elle a créé un nouvel élan en faveur de la collaboration à l'échelle mondiale et s'est traduite par une forte participation des jeunes.

38. Des exemples de cette coopération vont de la signature du Traité bilatéral de coopération sur la conservation et le développement durable du bassin du Dniestr en 2012 par la République de Moldova et l'Ukraine, à la participation de plus de 500 000 personnes dans des activités liées à l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, en passant par une collaboration dans la poursuite d'un objectif mondial pour l'après-2015 portant sur l'eau par divers membres et partenaires d'ONU-Eau, qui a fourni la raison d'être de l'inclusion d'un objectif distinct consacré à l'eau dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

39. Dans sa résolution 58/217, l'Assemblée générale a demandé la « poursuite de la coopération à tous les niveaux » en vue de la réalisation des objectifs de la Décennie. D'un autre côté, la façon dont ONU-Eau a lui-même encouragé, depuis sa création, la coopération en interne comme en externe, a souvent été négligée. À l'heure actuelle, la longévité d'ONU-Eau est presque égale à celle de la Décennie; et les progrès qu'il a accomplis durant cette période en tant que mécanisme de coordination entre les entités des Nations Unies et les parties prenantes externes, en promouvant non sans difficultés le principe de la coopération et en rehaussant l'image de l'eau et son inscription à l'ordre du jour politique, ne sauraient être minimisés.

VIII. Enseignements tirés et voie à suivre

40. La Décennie a de nombreuses réalisations à son actif. Aucune autre période couvrant 10 ans de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies n'a été marquée par autant d'activités liées à l'eau et aux réalisations connexes.

41. Le succès de la Décennie peut être attribué dans une large mesure à sa capacité à franchir systématiquement de grandes étapes au cours des 10 années dont il est question, allant de la création en 2007 de deux programmes d'ONU-Eau assortis de délais à l'appui de la Décennie, à l'Année internationale de l'assainissement (2008) en passant par la reconnaissance du droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement par l'Assemblée générale en 2010 : il n'a fallu qu'une demi-décennie pour que ces réalisations se concrétisent. La deuxième moitié de la Décennie a commencé avec l'adoption, en 2011, d'une résolution de l'Assemblée générale sur « L'assainissement durable : campagne quinquennale jusqu'en 2015 », suivie de la mise en exergue de l'eau dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »¹⁹, de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013) et de l'inclusion d'un objectif distinct de développement durable consacré à l'eau juste avant la fin de la Décennie.

42. Et il ne s'agit là que des points saillants! Par le biais de campagnes soutenues s'articulant autour de la Journée mondiale de l'eau, de la Journée mondiale des toilettes et de la campagne en faveur de l'assainissement, et grâce à la diffusion de documents d'information et à l'engagement des parties prenantes lors de manifestations, de sessions de formation et de séminaires, la Décennie a permis de maintenir la dynamique, a imprimé l'élan nécessaire à la poursuite des actions et activités et contribué à ce que l'eau fasse l'objet d'une attention sans précédent.

43. En dépit de tous les résultats concrets qui ont été obtenus durant la Décennie, il reste encore beaucoup à faire. Dans le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable (E/2016/75), il est indiqué qu'environ 663 millions de personnes, en 2015, utilisaient toujours des sources non améliorées ou les eaux de surface et que, en 2012, on estimait qu'au moins 1,8 milliard de personnes étaient exposées à des sources d'eau potable souillées d'excréments. En 2015, 2,4 milliards de personnes n'avaient pas accès à une installation d'assainissement améliorée; parmi les personnes qui n'avaient pas accès à des installations d'assainissement adéquates, 946 millions n'avaient accès à aucune installation et continuaient de déféquer à l'air libre. La mauvaise gestion des excréments et des eaux usées continue de représenter une menace majeure pour la santé publique et l'environnement. Il y a toujours moyen d'améliorer la coopération. C'est le cas non seulement pour la coopération entre pays sur la question des cours d'eaux transfrontières, mais aussi lorsqu'il s'agit de la collaboration entre ministères au niveau national, ainsi que de l'appui consenti à la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau, qui est en cours d'élaboration dans la plupart des pays, mais requiert toujours un effort soutenu. Le niveau de participation des femmes et des parties prenantes est encore loin de ce qu'il devrait être en ce qui concerne la gestion durable des ressources en eau; et le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement se situe toujours bien en-deçà des attentes dans une

¹⁹ Résolution 66/288, annexe.

majorité de pays. La Décennie est l'histoire d'une réussite, mais elle rappelle fort à propos qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

44. La Décennie a également montré où se trouvaient les déficiences et ce qui freinait les progrès relatifs aux buts et objectifs liés à l'eau. Il y a encore une multitude de contraintes en matière de ressources humaines, institutionnelles et financières. En ce qui concerne l'accès à une eau potable et aux services d'assainissement, la discrimination et les inégalités sont encore monnaie courante dans de nombreuses sociétés, les populations marginalisées se voyant refuser la possibilité de faire siennes les acquis de la Décennie.

45. Afin d'être en mesure de réaliser de nouveaux progrès, il faut investir davantage dans la gestion durable des ressources en eau, non seulement du point de vue financier, comme il a été noté dans l'examen à mi-parcours de la Décennie, mais aussi dans l'amélioration des connaissances, de la recherche et de l'innovation, qui devrait être assortie de politiques rationnelles et de moyens de mise en œuvre adéquats, l'accent étant mis sur le financement, le renforcement des capacités, les technologies et la bonne gouvernance. La cohérence et le suivi des composantes contrôle, évaluation et établissement de rapports sont indispensables pour maintenir les engagements et gérer les besoins, et ne devraient pas se limiter aux seuls domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Une attention particulière doit néanmoins être accordée à l'engagement des parties prenantes et aux approches participatives, notamment dans le cas des femmes. Si des progrès ont été accomplis au cours de la Décennie pour ce qui est de la participation des femmes à l'établissement des projets et programmes relatifs à l'eau, qui est l'un des objectifs de la Décennie, l'écart dans ce domaine est encore important.

46. La Décennie a montré qu'une prise en mains aux plus hauts échelons était indispensable. Lorsque cette condition est remplie, des actions concrètes s'ensuivent. Si l'on considère les activités futures que pourrait entreprendre le système des Nations Unies dans le domaine de l'eau, les États Membres devront faire montre d'un encadrement plus soutenu et prendre davantage de mesures. Ce rôle mobilisateur, tel qu'il se manifeste dans le cadre du traitement des questions prioritaires et comme on a pu le constater pendant l'initiative « L'assainissement durable : campagne quinquennale jusqu'en 2015 », dans le domaine de l'assainissement et lors de la célébration de la Journée mondiale des toilettes, donne de bons résultats.

47. Comme les objectifs du Millénaire pour le développement ont été lancés quelques années seulement avant le début de la Décennie, il était impossible de prédire à ce stade si le système des Nations Unies pourrait convenir d'un nouvel ensemble d'objectifs liés à l'eau, en 2015, qui ne se limiteraient pas aux seuls domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Les objectifs de développement durable étant désormais en place, de même qu'un programme de développement de l'eau beaucoup plus détaillé, la voie à suivre témoigne d'une approche ambitieuse mais réaliste, les objectifs et l'ordre du jour prenant en compte les multiples facettes de l'eau ainsi que les moyens de subsistance et les écosystèmes qui en sont tributaires.

48. La Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015), a révélé qu'en franchissant méthodiquement des étapes sur une période donnée, des résultats concluants pouvaient être obtenus à tous les niveaux. Après 10 ans d'efforts concertés et en comparaison avec la situation qui prévalait en

2005, la communauté internationale de l'eau se trouve désormais dans une position très différente et s'est engagée sur une voie plus prometteuse. Bien qu'on soit encore loin du compte, il est indéniable qu'on peut accomplir beaucoup en s'appuyant sur les mesures prises pendant la Décennie.
